



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 31 AOUT 2020

Convocation du 24 août 2020

L'an deux mil vingt, et le trente et un août, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la commune de Mouen, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

**Présents** : Mme LE DRAMP-DENIS Marie, M GODEFROY Bruno, Mme TILLARD Clémentine, M LESAUVAGE Alain, Mme CHEREL Céline, M RICHARD Julien, Mme CONSTANT Aurélie, M PERON Vincent, Mme DURANT Morgane, M MARIE Bruno, Mme PINGEON Sophie, M VAUQUELIN Cédric, Mme PELEGRI Marie-José, Mme HUBERT Séverine, M RUEL Denis

**Pouvoir** : M BRIERE Bastien à Mme LE DRAMP-DENIS Marie  
M PAGNY Yann à M LESAUVAGE Alain

**Absents excusés** : néant

**Absents** : Mme LECLERC Corinne

Secrétaire de séance : Marie LE DRAMP-DENIS

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 3 dépôts, 1 refus, 2 accords.
- certificat d'urbanisme : 3 délivrés
- déclaration d'intention d'aliéner : 2 déclarations.
- déclarations de travaux : 10 accordés, 23 refus, 1 retrait.

### DÉLIBÉRATIONS

#### • ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des Adjointes.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'élire 5 Adjointes.

Le Maire fait appel aux candidatures et procède à l'élection des Adjointes au Maire sous le contrôle du bureau et chaque conseiller municipal dépose lui-même son enveloppe électorale dans l'urne.

Il est ensuite procédé au dépouillement et le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Sont donc proclamés élus :

Monsieur GODEFROY Bruno : 1<sup>er</sup> Adjoint

Madame LE DRAMP-DENIS Marie : 2<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur LESAUVAGE Alain : 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame TILLARD Clémentine : 4<sup>ème</sup> Adjoint  
Monsieur PAGNY Yann : 5<sup>ème</sup> Adjoint

## • DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur le Maire indique que l'article R.123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS. Celui-ci doit être fixé avant de procéder à la désignation des membres élus.

Il est donc proposé de fixer à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des Famille

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 11, le nombre d'administrateurs du CCAS et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la décision de fixer à 11 le nombre d'administrateurs, Monsieur le Maire propose une liste de 5 conseillers municipaux :

- Madame Marie LE DRAMP-DENIS
- Madame Clémentine TILLARD
- Monsieur Alain LESAUVAGE
- Madame Corinne LECLERC
- Madame Sophie PINGEON

Après vote, les cinq conseillers proposés sont élus et siègeront donc au Conseil d'Administration du CCAS.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## • ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## • DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;  
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,  
Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide :

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, un agent de la Commune : Mme Stéphanie Poret.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS).

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Le coordonnateur d'enquête recevra une somme calculée selon les barèmes en vigueur, pour chaque séance de formation.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SMICO  
(Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est adhérente au SMICO depuis le 2 Septembre 2019. Cet organisme en charge du diagnostic et de la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est également notre délégué à la protection des données.

Il est donc nécessaire de désigner un membre élu titulaire et un membre élu suppléant pour représenter la Commune au comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- Monsieur LESAUVAGE Alain pour représenter la commune au sein du comité syndical
- Monsieur GODEFROY Bruno suppléant pour représenter la commune au sein du comité syndical

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense pour assurer le relais de la commune avec les services de la défense nationale. Celui-ci est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région en matière de défense, de parcours citoyen et du devoir de mémoire.

M PERON Vincent propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **DESIGNATION MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

## • CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes sont dans l'obligation de conclure un contrat d'assurance portant sur la protection fonctionnelle des élus, en application de l'article 104 de la Loi 2019-1461 du 27 Décembre 2019. Actuellement, la commune est titulaire d'un contrat multirisque auprès de la société AXA, qu'il convient donc de mettre en conformité avec le dit article.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant nécessaire à la mise en conformité du contrat multirisque.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

**La communauté Urbaine Caen la Mer est installée, Joël Bruneau est élu président.**

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1/ Participation aux commissions de Caen la Mer des conseillers municipaux.

**Commission espace public :** Denis RUEL

**Aménagement et urbanisme :** Bruno GODEFROY

**Mobilité :** Marie LE DRAMP-DENIS

**Environnement :** Yann PAGNY

**Développement économique :** Séverine HUBERT

#### 2/ Gens du voyage sur la commune de Mouen

Un groupe est arrivé la semaine dernière, reparti vendredi 28 août.

Un second groupe est arrivé ce lundi 31 août et s'est installé au niveau des terrains de tennis. Ce groupe a demandé une autorisation après être entré sur le terrain en appelant la mairie. Monsieur le Maire se rendra sur place pour discuter avec ce groupe mardi 1<sup>er</sup> septembre, prévenir des nuisances potentielles avec le voisinage, gérer les déchets...

#### 3/ Mercredi 2 septembre : ouverture de l'enquête publique sur le PLU.

Un conseil municipal exceptionnel aura lieu le mercredi 9 Septembre à 20h30.

**4/ Mardi 8 septembre :** réunion de quartier du voisinage du chemin des jardinets pour discuter avec les habitants de la circulation, la sortie de ce chemin étant signalée comme dangereuse par ses habitants.

#### 5/ Dates prévisionnelles des conseils municipaux jusqu'au 31 décembre 2020

- Mardi 6/10
- Mardi 3 /11
- Mardi 1/12
- Mardi 15/12

#### 6/ Véhicule Renault Clio stationnée et abandonnée rue Saint Saëns

Pour enlever ce véhicule il faut récupérer la carte grise mais ce véhicule n'a plus de propriétaire. Recherche de document officiel pour pouvoir évacuer vers un casseur.

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 21H46

A Mouen, le 31 Août 2020  
Le Maire,

Benoît LEREVEREND

